

(Front Panel)

GROUPES 4 | 6 HERBICIDES

IPCO[®] **LEADER[®]**

HERBICIDE LIQUIDE
Herbicide sélectif émulsifiable

Contient du bromoxynil et du 2,4-D

pour usage dans
LE BLÉ DE PRINTEMPS, LE BLÉ DUR ET L'ORGE

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT UTILISATION

AVERTISSEMENT



POISON

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 28853
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :

Bromoxynil présent sous forme d'ester octanoate.....225 g/L
2,4-D présent sous forme d'ester 2-éthylhexylique 225 g e.a./L

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

CONTENU NET :
[1 à 1 000 LITRES, VRAC]

Leader[®] est une marque déposée de TMC Distributing Ltée. Utilisée sous licence.

RC 553-0709

DÉTACHER LE MODE D'EMPLOI SUIVANT LE POINTILLÉ. CETTE PARTIE-CI DOIT RESTER ATTACHÉE AU CONTENANT

MISES EN GARDE :

NOCIF OU MORTEL EN CAS D'INGESTION.

Provoque des irritations de la peau et aux yeux. **TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Éviter **TOUT** contact avec les yeux. Éviter **TOUT** contact avec la peau.

Entreposer le contenant fermé hermétiquement loin des semences, de la nourriture pour animaux, des engrais, des plantes et des produits alimentaires.

Laver immédiatement la peau ou les yeux en cas de contact avec le concentré.

Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver les mains et toute autre partie exposée de la peau.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada : www.croplife.ca.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :

Veillez vous référer à la brochure ci-jointe pour une description complète des risques pour l'environnement.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

Manipulation du concentré (mélange et chargement) : Tous les utilisateurs doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif de protection des yeux (écran facial ou lunettes de sécurité). Porter des gants en nitrile résistant aux produits chimiques pour manipuler le produit concentré, p. ex., Edmont Sol-Vex No 37-155/No 37-145 ou Pioneer A-15. Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à l'air libre à partir de contenants, il faut porter une combinaison. S'ils prévoient manipuler plus de 265 kg e.a. (1177 L de IPCO Leader Liquid Herbicide) /j, les travailleurs doivent également employer un système fermé.

Manipulation de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage de l'équipement) : Tous les utilisateurs doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Il faut porter des gants en bon état lors du mélange ou du chargement, de la pulvérisation, du nettoyage et des réparations. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine d'un avion.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR :

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit. **NE PAS** les réutiliser.

- Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et du matériel protecteurs personnels. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver le matériel protecteur personnel séparément du linge de maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.
- NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 24 heures suivant le traitement.
- NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

SYSTÈME DE TRANSFERT MÉCANIQUE – Contenants de plus de 20 L : Utiliser un système de transfert qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir employé pour la pulvérisation.

PREMIERS SOINS :

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Le personnel médical doit communiquer avec le service d'intervention d'urgence de CANUTEC au numéro 1-613-966-6666. Ce produit contient un solvant à base d'hydrocarbure aromatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut provoquer une pneumonie de déglutition. Le 2,4-D peut causer une irritation peu sévère des yeux. La surexposition au 2,4-D peut entraîner les symptômes suivants : toux, sensation de brûlure, étourdissements ou perte momentanée de la coordination

musculaire. Parmi les autres effets possibles de la surexposition figurent la fatigue, une faiblesse musculaire et des nausées. Traiter selon les symptômes.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE : Cette formulation de IPCO LEADER Herbicide Liquide se solidifie à des températures inférieures à -20 °C, mais redevient utilisable lorsque la température dépasse 0 °C. Entreposer les insecticides et les fongicides loin des herbicides afin de prévenir tout risque de contamination croisée. *Bien agiter avant l'emploi.*

ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

ÉLIMINATION DES CONTENANTS REMPLIS PAR LE DISTRIBUTEUR OU PAR LE DÉTAILLANT À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(Detachable Booklet)

GROUPES 4 | 6 HERBICIDES

IPCO[®] **LEADER[®]**

HERBICIDE LIQUIDE
Herbicide sélectif émulsifiable

Contient du bromoxynil et du 2,4-D

pour usage dans
LE BLÉ DE PRINTEMPS, LE BLÉ DUR ET L'ORGE

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT UTILISATION

AVERTISSEMENT



POISON

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 28853
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :

Bromoxynil présent sous forme d'ester octanoate..... 225 g/L
2,4-D présent sous forme d'ester 2-éthylhexylique 225 g e.a./L

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

CONTENU NET :
[1 à 1 000 LITRES, VRAC]

Leader[®] est une marque déposée de TMC Distributing Ltée. Utilisée sous licence.

RC 553-0709

MISES EN GARDE :

NOCIF OU MORTEL EN CAS D'INGESTION.

Provoque des irritations de la peau et aux yeux. **TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Éviter **TOUT** contact avec les yeux. Éviter **TOUT** contact avec la peau.

Entreposer le contenant fermé hermétiquement loin des semences, de la nourriture pour animaux, des engrais, des plantes et des produits alimentaires.

Laver immédiatement la peau ou les yeux en cas de contact avec le concentré.

Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver les mains et toute autre partie exposée de la peau.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada : www.croplife.ca.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Ce produit est **TOXIQUE** pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique **MODE D'EMPLOI**. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe du produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Éviter de contaminer les étangs, les cours d'eau, les rivières et autres sources d'eau. La dérive de pulvérisation ne doit pas atteindre les cultures autres que celles recommandées.

Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée.

Ne pas asperger les racines nues des arbres ou des plantes ornementales.

LESSIVAGE: L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde.

RUISSELLEMENT: Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

Ne pas irriguer dans les 24 heures suivants l'application.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

Manipulation du concentré (mélange et chargement) : Tous les utilisateurs doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif de protection des yeux (écran facial ou lunettes de sécurité). Porter des gants en nitrile résistant aux produits chimiques pour manipuler le produit concentré, p. ex., Edmont Sol-Vex No 37-155/No 37-145 ou Pioneer A-15. Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à l'air libre à partir de contenants, il faut porter une combinaison. S'ils prévoient manipuler plus de 265 kg e.a. (1177 L de IPCO Leader Liquid Herbicide) /j, les travailleurs doivent également employer un système fermé.

Manipulation de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage de l'équipement) : Tous les utilisateurs doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Il faut porter des gants en bon état lors du mélange ou du chargement, de la pulvérisation, du nettoyage et des réparations. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine d'un avion.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR :

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit. NE PAS les réutiliser.
- Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et du matériel protecteurs personnels. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver le matériel protecteur personnel séparément du linge de maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.
- NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 24 heures suivant le traitement.
- NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

SYSTÈME DE TRANSFERT MÉCANIQUE – Contenants de plus de 20 L : Utiliser un système de transfert qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir employé pour la pulvérisation.

PREMIERS SOINS :

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Le personnel médical doit communiquer avec le service d'intervention d'urgence de CANUTEC au numéro 1-613-966-6666. Ce produit contient un solvant à base d'hydrocarbure aromatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut provoquer une pneumonie de déglutition. Le 2,4-D peut causer une irritation peu sévère des yeux. La surexposition au 2,4-D peut entraîner les symptômes suivants : toux, sensation de brûlure, étourdissements ou perte momentanée de la coordination musculaire. Parmi les autres effets possibles de la surexposition figurent la fatigue, une faiblesse musculaire et des nausées. Traiter selon les symptômes.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE : Cette formulation de IPCO LEADER Herbicide Liquide se solidifie à des températures inférieures à -20 °C, mais redevient utilisable lorsque la température dépasse 0 °C. Entreposer les insecticides et les fongicides loin des herbicides afin de prévenir tout risque de contamination croisée. *Bien agiter avant l'emploi.*

ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

ÉLIMINATION DES CONTENANTS REMPLIS PAR LE DISTRIBUTEUR OU PAR LE DÉTAILLANT À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI :

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION :

Empêcher la dérive de pulvérisation d'atteindre toute végétation que l'on souhaite conserver et qui n'est PAS indiquée sur la présente étiquette parce qu'elle peut endommager celle-ci.

Éviter de contaminer les étangs, les cours d'eau, les rivières, les lacs et autres sources d'eau. Ne pas pulvériser par temps très venteux alors que la pulvérisation est très susceptible à la dérive.

Les pulvérisations à grosses gouttelettes sont moins susceptibles à la dérive.

Ne pas pulvériser par temps très chaud alors que les cultures risquent de subir un stress car elles peuvent être abîmées.

PÉRIODE D'APPLICATION :

Pour de meilleurs résultats, pulvériser lorsque les mauvaises herbes sont au stade de plantules.

Appliquer lorsque les conditions de croissance sont bonnes.

L'application du produit *doit* être faite avant que la culture ne recouvre les mauvaises herbes.

PULVÉRISATEUR :

Laver le réservoir et nettoyer tous les filtres, les tamis et les buses. Choisir les buses en fonction du volume de pulvérisation recommandé par hectare. Les buses à miroir sont déconseillées. Régler la hauteur de la rampe pour assurer une application uniforme sur les mauvaises herbes. Pour les traitements au sol, pulvériser à une vitesse de 5 à 10 km/h. S'assurer que les buses sont en bon état et qu'elles pulvérisent toutes le même volume.

MÉLANGE :

Remplir le réservoir à moitié d'eau propre. Verser la quantité requise de IPCO LEADER Herbicide Liquide et bien agiter. Remplir le réservoir jusqu'à capacité et agiter de nouveau avant l'application.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés, milieux humides, habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser ce produit en gouttelettes de diamètre inférieur à celui de la taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus des cultures ou du sol.

Pulvérisation par voie aérienne : NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de diamètre inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

ÉPANDAGE AÉRIEN :

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés. Il est interdit de recourir à des signaleurs humains.

Mises en garde concernant l'utilisation :

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire :

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.

Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit :

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-204-233-3461. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : IPCO LEADER Herbicide Liquide doit être pulvérisé dans un volume d'au moins 30 L/ha. Pour obtenir de meilleurs résultats lorsque le couvert végétal est dense ou que la plupart des mauvaises herbes sont la saponaire des vaches, la renouée ou l'amarante, un volume de 40 L/ha est recommandé.

Zones tampons destinées à protéger les habitats sensibles:

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval des habitats terrestres sensibles (tel que prairie, forêt, brise-vent, terre à bois, haie, zone riveraine et zone arbustive), des habitats d'eau douce sensibles (tel que lac, rivière, bournier, étang, fondrière des Prairies, ruisseau, marais, cour d'eau, réservoir et milieu humide) ainsi que de l'habitat estuarien ou marin sensible. Les plans d'eau saisonniers doivent être protégés par une zone tampon s'ils contiennent de l'eau lors du traitement. Les plans d'eau qui ne se remplissent pas chaque année n'ont pas à être protégés par une zone tampon.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de:		Habitats terrestres ‡
			Moins de 1 m	Plus De 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Toutes les cultures		1	1	1	1	1
Voie aérienne	Toutes les cultures	Voilure fixe	20	5	1	1	55
		Voilure tournante	20	3	1	1	45

* Dans le cas du pulvérisateur agricole, on peut réduire la zone tampon en utilisant des écrans protecteurs. Lorsqu'on utilise une rampe de pulvérisation munie d'un écran qui s'étend sur toute sa longueur et jusqu'au couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 70 %. Lorsqu'on utilise une rampe dont les buses sont munies d'écrans coniques fixés à moins de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 30 %.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance à IPCO LEADER Herbicide Liquide, herbicide des groupes 4 et 6. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à IPCO LEADER Herbicide Liquide et à d'autres herbicides des groupes 4 et 6. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner IPCO LEADER Herbicide Liquide ou les herbicides des mêmes groupes 4 et 6 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant Interprovincial Cooperative Limited ou appeler Interprovincial Cooperative Limited au 1-204-233-3461.

BLÉ DE PRINTEMPS ET ORGE (sans semis de légumineuses)

Volume et pression de pulvérisation : Pour un traitement au sol, appliquer dans 50 à 100 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. Pour un épandage aérien, appliquer dans au moins 30 L/ha d'eau par hectare. Pour obtenir de meilleurs résultats lorsque le couvert végétal est dense ou que la plupart des mauvaises herbes sont la saponaire des vaches, la renouée ou l'amarante, une dose de 40 L/ha est recommandée.

Période d'application : Le blé de printemps et l'orge peuvent être traités à partir du stade de 4 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard. Une application avant le stade de 4 feuilles risque d'abîmer la culture.

Dose d'application : 1,25 L/ha

Ne pas traiter plus d'une fois par année.

Délai d'attente :

- Ne pas laisser paître le bétail dans les 30 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ni couper le foin dans les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins trois jours avant l'abattage.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Nom courant	Stade foliaire *
Morelle d'Amérique	4 feuilles
Neslie paniculée	4 feuilles
Bardanette épineuse	4 feuilles
Lampourde glouteron	4 feuilles
Sarrasin commun	8 feuilles
Séneçon vulgaire	8 feuilles
Petite herbe à poux	4 feuilles
Saponaire des vaches	4 feuilles
Sagesse-des-chirurgiens	4 feuilles
Renouée scabre	4 feuilles
Kochia à balais	5 cm de hauteur (1 à 12 feuilles)
Renouée persicaire	4 feuilles
Chénopode blanc	8 feuilles
Silène noctiflore	4 feuilles
Persicaire pâle	4 feuilles
Amarante à racine rouge	4 feuilles
Soude roulante	5 cm de hauteur (2 à 12 feuilles)
Bourse-à-pasteur	4 feuilles
Tabouret des champs	8 feuilles
Sarrasin de Tartarie	8 feuilles
Amarante résistante aux triazines	4 feuilles

Abutilon	8 cm de hauteur
Canola spontané	4 feuilles
Tournesol spontané	4 feuilles
Renouée liseron	8 feuilles
Moutarde des champs	8 feuilles

- Les mauvaises herbes peuvent être supprimées jusqu'au stade recommandé.

**IPCO LEADER Herbicide Liquide + ACHIEVE* 40DG, ACHIEVE 80DG OU
HERBICIDE LIQUIDE ACHIEVE SC**

*Achieve et **Turbocharge sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta. Dow AgroSciences Canada Inc. est un utilisateur autorisé.

Respecter les mises en garde, les restrictions et les recommandations sur la période d'application concernant le mélange et la pulvérisation figurant sur l'étiquette d'Achieve 40DG, d'Achieve 80DG ou d'Herbicide Liquide Achieve SC.

Volume et pression de pulvérisation : Pour un traitement au sol, appliquer dans 50 à 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. Pour un épandage aérien, appliquer dans 30 à 45 L d'eau par hectare.

Période d'application : Il faut appliquer le mélange en réservoir IPCO LEADER Herbicide Liquide et Achieve 40DG, IPCO LEADER Herbicide Liquide et Achieve 80DG ou IPCO LEADER Herbicide Liquide et Herbicide Liquide Achieve SC sur le blé de printemps, le blé dur ou l'orge de printemps à partir du stade de 4 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard. Un traitement avant le stade de 4 feuilles risque d'abîmer la culture.

Dose d'application : 1,25 L/ha de IPCO LEADER Herbicide Liquide mélangé en réservoir avec 0,5 kg/ha d'Achieve 40DG, 0,25 kg/ha d'Achieve 80DG ou 0,5 L/ha d'Herbicide Liquide Achieve SC. Lorsqu'on utilise ce mélange, ajouter Turbocharge au réservoir de pulvérisation à une concentration de 0,5 % vol/vol (c'est-à-dire, 0,5 L de Turbocharge par 100 L de bouillie de pulvérisation).

Ne pas traiter plus d'une fois par année.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES : Celles qui figurent sur l'étiquette de IPCO LEADER Herbicide Liquide utilisé seul plus celles qui figurent sur l'étiquette d'Achieve 40DG, d'Achieve 80DG ou d'Herbicide Liquide Achieve SC.

REMARQUE : Les mélanges IPCO LEADER Herbicide Liquide plus Achieve 40DG, Achieve 80DG ou Herbicide Liquide Achieve SC peuvent être utilisés sur toutes les variétés de blé de printemps et de blé dur, et sur toutes les variétés d'orge à 2 et 6 rangs (variétés pour le malt ou l'alimentation des animaux). Pulvériser ce mélange uniquement sur le blé de printemps, le blé dur ou l'orge de printemps SANS SEMIS DE LÉGUMINEUSES.

IPCO LEADER Herbicide Liquide + AVENGE 200-C*

* Avenge 200-C est une marque déposée de Cyanamid.

Respecter les mises en garde, les restrictions et les recommandations sur la période d'application figurant sur l'étiquette d'Achieve 200-C.

Remarque : Il faut d'abord verser IPCO LEADER Herbicide Liquide dans le réservoir de pulvérisation, ensuite agiter, puis ajouter Avenge 200-C. Avenge 200-C ne peut être appliqué que sur certaines variétés de blé de printemps. Consulter l'étiquette d'Avenge 200-C. **NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.**

Volume et pression de pulvérisation : Appliquer dans 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

Période d'application : Le blé de printemps et l'orge peuvent être traités à partir du stade de 4 à 6 feuilles. La folle avoine doit être au stade de 3 à 5 feuilles et les dicotylédones doivent être au stade de plantules indiqué.

Dose d'application : 1,25 L/ha de IPCO LEADER Herbicide Liquide mélangé en réservoir avec 3,5 à 4,25 L/ha d'Avenge 200-C.

Ne pas traiter plus d'une fois par année.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES : Celles qui figurent sur l'étiquette de IPCO LEADER Herbicide Liquide utilisé seul plus la folle avoine.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR IPCO LEADER Herbicide Liquide + HERBICIDE HORIZON* (blé de printemps et blé dur)

Pour usage au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta de même que dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique

*Horizon et Score sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

Respecter les mises en garde, les restrictions et les recommandations sur la période d'application concernant le mélange et la pulvérisation figurant sur la brochure de l'herbicide Horizon mélangé au réservoir. Le mélange se compose de l'herbicide Horizon 240EC et de l'adjuvant Score.

Remarque : Il faut d'abord verser IPCO LEADER Herbicide Liquide dans le réservoir de pulvérisation, ensuite agiter, puis ajouter Horizon 240EC, et enfin l'adjuvant Score. **NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.**

Volume et pression de pulvérisation : Appliquer dans 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

Période d'application : Il faut appliquer le mélange en réservoir IPCO LEADER Herbicide Liquide et l'herbicide Horizon sur le blé de printemps et le blé dur à partir du stade de 4 feuilles jusqu'au stade de la feuille étendard.

Dose d'application : 1,25 L/ha de IPCO LEADER Herbicide Liquide mélangé en réservoir avec 230 mL/ha d'Horizon 240EC plus l'adjuvant Score** à une concentration de 0,8 % vol/vol (c'est-à-dire, 800 mL/ha de Score dans 100 L/ha d'eau) pour supprimer la folle avoine, l'avoine spontanée, la sétaire verte (mil sauvage), la sétaire glauque, le pied-de-coq et les graines de l'alpiste des Canaries spontané.

Pour supprimer les mauvaises herbes précédentes plus l'ivraie de Perse, ajouter 290 mL/ha d'Horizon 240EC plus l'adjuvant Score à une concentration de 1 % vol/vol (c'est-à-dire, 1 L/ha de Score** dans 100 L/ha d'eau).

Ne pas traiter plus d'une fois par année.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES : Celles qui figurent sur l'étiquette de IPCO LEADER Herbicide Liquide utilisé seul plus la folle avoine, l'avoine spontanée, la sétaire verte (mil sauvage), la sétaire glauque, le pied-de-coq, les graines de l'alpiste des Canaries spontané et l'ivraie de Perse.

IPCO LEADER Herbicide Liquide + PUMA*¹²⁰ SUPER
(blé de printemps, blé dur et orge de printemps)

Pour usage au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta de même que dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique

* Puma est une marque déposée de Bayer.

Respecter les mises en garde, les restrictions et les recommandations sur la période d'application concernant le mélange et la pulvérisation figurant sur l'étiquette de Puma. Ne pas appliquer Puma¹²⁰ Super dans un champ plus d'une fois par année.

Volume et pression de pulvérisation : Pour un traitement au sol, appliquer dans 55 à 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. Pour un épandage aérien, appliquer dans au moins 35 litres d'eau par hectare.

Période d'application : Il faut appliquer le mélange en réservoir IPCO LEADER Herbicide Liquide et Puma¹²⁰ Super sur le blé de printemps et le blé dur à partir du stade de 4 à 6 feuilles sur la tige principale, plus 3 talles. Il faut appliquer le mélange en réservoir IPCO LEADER Herbicide Liquide et Puma¹²⁰ Super sur l'orge de printemps à partir du stade de 4 à 5 feuilles sur la tige principale, plus 2 talles. Une application faite après le stade de 6 feuilles (blé de printemps et blé dur) et après le stade de 5 feuilles (orge de printemps) peut endommager la culture. Traiter lorsque les mauvaises herbes graminées annuelles sont au stade de 1 à 6 feuilles.

Dose d'application : 1,25 L/ha de IPCO LEADER Herbicide Liquide mélangé en réservoir avec 770 mL/ha de Puma¹²⁰ Super.

Ne pas traiter plus d'une fois par année.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES : Celles qui figurent sur l'étiquette de IPCO LEADER Herbicide Liquide utilisé seul plus la folle avoine, la sétaire verte (mil sauvage), la sétaire glauque et le pied-de-coq.

Dose d'application : 1,25 L/ha de IPCO LEADER Herbicide Liquide mélangé en réservoir avec 385 mL/ha de Puma¹²⁰ Super.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES : Celles qui figurent sur l'étiquette de IPCO LEADER Herbicide Liquide utilisé seul plus la sétaire verte (mil sauvage).

(Base)

GROUPES 4 | 6 HERBICIDES

IPCO[®] **LEADER[®]**

HERBICIDE LIQUIDE
Herbicide sélectif émulsifiable

Contient du bromoxynil et du 2,4-D

pour usage dans
LE BLÉ DE PRINTEMPS, LE BLÉ DUR ET L'ORGE

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT UTILISATION

AVERTISSEMENT



POISON

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 28853
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :

Bromoxynil présent sous forme d'ester octanoate..... 225 g/L
2,4-D présent sous forme d'ester 2-éthylhexylique 225 g e.a./L

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

CONTENU NET :
[1 à 1 000 LITRES, VRAC]

Leader[®] est une marque déposée de TMC Distributing Ltée. Utilisée sous licence.

RC 553-0709